



14 décembre 2022

Compte rendu

Rencontre 4 – 2022



Déposé au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic
(CESCM)

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 14 décembre 2022
- ◆ **Durée** : 12 h à 14 h 35
- ◆ **Lieu** : Centre Michel-Brière (Malartic) et en ligne
- ◆ **Nombre de personnes présentes** : 10 membres et personnes-ressources
- ◆ **Facilitation** : Dave Arseneau
- ◆ **Documentation** : Amélie Guillemette

1. MOT DE BIENVENUE ET TOUR DE TABLE

Dave Arseneau, animateur de la rencontre, souhaite la bienvenue aux personnes participantes, soulignant qu'il s'agit d'une première rencontre pour plusieurs d'entre elles, soit : Manon Thériault, citoyenne de Malartic ; Chantal Moore, citoyenne de Malartic ; Mathieu Paquin, citoyen de Malartic ; Élisabeth Chartrand, de l'OBVAJ ; et Aimé Pingi, qui remplace Stéphane Bessette à titre de représentant de la Direction de santé publique.

L'équipe du Partenariat Canadian Malartic accueille les membres et personnes-ressources et en profite pour se présenter à leur tour : Josée Plouffe, directrice des communications et relations avec le milieu ; Christian Roy, directeur général de la Mine Canadian Malartic ; Cindy Brousseau, coordonnatrice aux relations avec la communauté ; et Kim Cournoyer, surintendante environnement.

Mme Plouffe indique qu'une communication sera transmise afin de remercier Stéphane Bessette pour son implication sur le comité pendant plusieurs années.

Le comité fait ensuite un tour de table afin de se présenter et partager des nouvelles de leur entourage ou leur organisation, s'il y a lieu. Voici un résumé des nouvelles partagées lors du tour de table :

- La MRC de la Vallée-de-l'Or a récemment fait l'acquisition de l'édifice abritant autrefois la succursale de la caisse Desjardins de Malartic. Ces bureaux serviront, entre autres, à accueillir de nouvelles ressources pour le recrutement international.
- L'OBVAJ travaille actuellement sur le Plan directeur de l'eau et a terminé l'étape de l'échantillonnage terrain.
- Le CREAT partage des préoccupations concernant le projet Marban qui se situe à proximité de Malartic. Avec le nombre croissant de projets miniers, l'année 2023 s'annonce occupée pour le CREAT.

L'ordre du jour de la rencontre est adopté et aucun point n'est ajouté au varia.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Le compte rendu de la dernière rencontre est approuvé. Il sera déposé en ligne, à l'adresse suivante : <https://canadianmalartic.com/fr/comite-dechanges-et-de-suivi>

3. ACTIONS DE SUIVI

Mme Plouffe présente les actions de suivi de la rencontre du 14 septembre 2022.

ACTION 1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 14 JUIN 2022

Le compte rendu a été partagé au comité par courriel, pour commentaires et approbation. Aucun commentaire n'ayant été partagé, le compte rendu est approuvé et sera déposé en ligne.

ACTION 2 : TRANSMETTRE LA DATE DE LA CONSULTATION RÉALISÉE PAR LE MELCCFP POUR LE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION MINISTÉRIELLE DE MCM, LORSQUE LA DATE SERA CONNUE

La date n'est pas encore connue. Elle sera transmise au comité dès que l'information sera partagée par le ministère.

ACTION 3 : VÉRIFIER LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER LES RÉSULTATS DU SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR, INCLUANT LES ÉMISSIONS DE MÉTAUX LOURDS ET AUTRES CONTAMINANTS PAR RAPPORT AUX NORMES, LORS D'UNE PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ

Il est proposé de retenir ce sujet comme thème lors d'une rencontre en 2023. Le comité réitère son intérêt envers cette présentation.

4. SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

4.1. MINE ODYSSEY

Mme Plouffe, directrice des communications et relations avec le milieu, présente la seule plainte reçue pour la mine Odyssey.

Plainte 1 : Bris de pare-brise

La plainte concerne le bris d'un pare-brise par une roche à proximité de la mine Odyssey. Le visionnement des caméras de surveillance installées à l'entrée du site ne permet pas d'identifier la provenance de la roche. Des évaluations sont en cours pour de possibles mesures visant à éviter ce type de situation. Les démarches ont été expliquées au plaignant et la plainte a été fermée.

Mme Cournoyer, surintendante environnement, mentionne qu'aucune non-conformité n'a été reçue depuis la dernière rencontre du comité pour la mine Odyssey.

4.2. MINE CANADIAN MALARTIC

Mme Cournoyer présente ensuite les plaintes et non-conformités reçues pour la mine Canadian Malartic.

Plainte 1 : Sautage du 27 octobre 2022

La plainte concerne les vibrations ressenties dans le secteur 1 (au sud de la rue Royale), lors du sautage du 27 octobre en avant-midi. La vibration la plus forte enregistrée est de 6,9 mm/s, comparativement à la norme

qui est de 12,7 mm/s. La durée de ce sautage était de 14,9 secondes, comparativement au maximum alloué qui est de 15 secondes. Mme Cournoyer précise que les sautages peuvent être perçus de différentes façons par les citoyens, notamment lorsque leur durée s'approche du maximum permis. Les informations ont été transmises au plaignant et la plainte a été fermée.

Plainte 2 : Sautage du 8 décembre 2022

La plainte concerne les vibrations ressenties dans le secteur 2 (au nord de la rue Royale), lors du sautage du 8 décembre en avant-midi. La vibration la plus forte enregistrée est de 4,01 mm/s, comparativement à la norme de 12,7 mm/s. La durée de ce sautage était de 9,78 secondes, comparativement au maximum alloué de 15 secondes. Les informations ont été transmises au plaignant et la plainte a été fermée.

Plainte 3 : Sautage du 12 décembre 2022

La plainte concerne les vibrations ressenties dans le secteur 1 (au sud de la rue Royale), lors du sautage du 12 décembre en avant-midi. La vibration la plus forte enregistrée est de 3,56 mm/s, comparativement à la norme de 12,7 mm/s. La durée de ce sautage était de 14,6 secondes, comparativement au maximum alloué de 15 secondes. Les informations ont été transmises au plaignant et la plainte a été fermée.

Pendant la rencontre, M. Roy a précisé que les conditions météorologiques de cet automne ont été défavorables aux sautages, notamment en raison des vents. Pour cette raison, lorsque les vents sont favorables et qu'il est possible de faire des sautages, leur durée est optimisée dans le cadre autorisé.

Non-conformité 1 : Émission de gaz NO_x

La non-conformité concerne l'émission de gaz NO_x lors du sautage du 3 octobre 2022. La migration d'explosifs dans les fissures rocheuses a entraîné une détonation incomplète de l'explosif et généré une émission de gaz NO_x. Les données de qualité de l'air mesurées aux stations installées dans la ville ont indiqué que les concentrations de NO_x rencontraient la norme. Le ministère a été avisé et le rapport d'événement leur a été transmis le 13 octobre 2022. Suivant la réception de l'avis de non-conformité, un plan correcteur sera déposé au MELCCFP.

5. PRÉSENTATION — PLAN DE DÉPOSITION DANS LA FOSSE CANADIAN MALARTIC

M. Roy présente le plan de déposition dans la fosse Canadian Malartic. En voici les faits saillants :

5.1. QU'EST-CE QUE LES STÉRILES ET LES RÉSIDUS ?

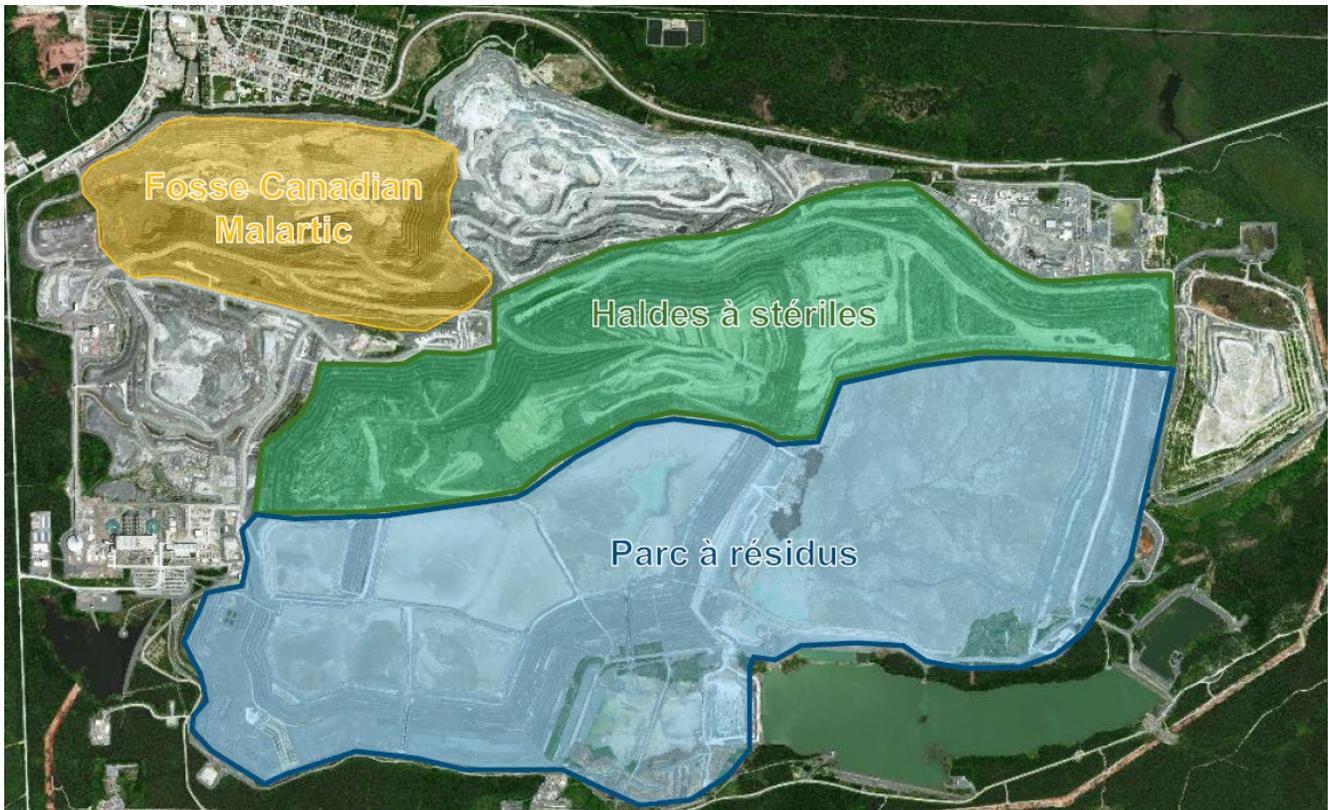
La roche extraite dans la fosse contient différentes teneurs en or. Lorsque la teneur est suffisamment élevée, la roche a une valeur économique et est considérée comme du « minerai ». À l'inverse, lorsque la teneur est trop faible, la roche n'a pas de valeur économique et est considérée comme du « stérile ».

Les roches stériles ne sont pas traitées et sont envoyées directement aux haldes à stériles.

Quant aux roches « minerais », celles-ci sont envoyées à l'usine de traitement, où l'or et l'argent sont récupérés, ce qui représente une infime quantité de la roche. Les résidus boueux découlant du processus sont ensuite envoyés au parc à résidus.

Les haldes à stériles et le parc à résidus étant bientôt saturés, les stériles et les résidus seront déposés dans la fosse Canadian Malartic à compter de 2023.

La carte ci-dessous localise les haldes à stériles actuelles (en vert), le parc à résidus actuel (en bleu), ainsi que la fosse Canadian Malartic où seront déposés les stériles et les résidus à compter de 2023 (en jaune) :



5.2. LA SÉQUENCE DE CONSTRUCTION ET DE DÉPOSITION

Plusieurs étapes doivent être complétées, notamment les suivantes :

- Construire des filtres (formés d'agrégats rocheux) au fond de la fosse Canadian Malartic, ainsi qu'une galerie de dénoyage et un puits de pompage, afin d'assurer le pompage des eaux qui s'écouleront au fond de la fosse. Les eaux pompées à la surface seront traitées avant d'être retournées à l'environnement.
- Aménager une berme centrale pour séparer les stériles et les résidus qui seront déposés dans la fosse.

Le dépôt de stériles dans la fosse Canadian Malartic devrait débuter en janvier ou février 2023. Le dépôt de résidus débutera quant à lui vers février 2024.

Le plan de déposition prévoit le remplissage partiel de la fosse Canadian Malartic avec les stériles et les résidus. À la fin des opérations de Mine Odyssey, le plan prévoit l'ennoiement des fosses Canadian Malartic et Barnat. Le niveau de l'eau se situera au-dessus des résidus et des stériles.

5.3. LES DÉFIS

M. Roy présente les principaux défis du plan de déposition :

- Les changements au niveau des opérations, puisque le matériel devra être descendu dans la fosse (plutôt qu'être remonté), ce qui nécessite une adaptation des équipements et la formation des employés.
- La perception du bruit dans le voisinage qui pourrait changer, en raison des nouvelles activités de dépôt des résidus au fond de la fosse.
- Le pompage des eaux s'écoulant au fond de la fosse, notamment pour éviter l'ennoiement des galeries souterraines, ce qui nécessitera un entretien du système de pompage au fil des années.

Enfin, M. Roy mentionne l'existence d'un programme de transfert de la main-d'œuvre entre la mine Canadian Malartic et la mine Odyssey. Plusieurs employés souscrivent déjà à ce programme. Il est toutefois impossible de garantir que tous les employés de MCM iront vers Odyssey de par la nature des tâches qui diffère entre une mine à ciel ouvert et une mine souterraine.

Pendant la présentation, les questions et commentaires suivants ont été partagés :

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
Les résidus de la mine Odyssey seront donc déposés dans la fosse Canadian Malartic ?	M. Roy confirme que oui et précise que la fosse a la capacité d'accueillir des résidus jusqu'en 2044.
Serait-ce possible d'utiliser la fosse Barnat également ?	M. Roy indique qu'il serait impossible d'y déposer des résidus avec de l'eau pour des questions de sécurité. S'il y a des dépôts, ce sera par empilement sec (« <i>dry stack</i> »).
Intervention 2.	
Est-ce qu'une telle manière de procéder au niveau du pompage de l'eau a déjà été réalisée ailleurs ?	M. Roy confirme que cette méthode a été utilisée ailleurs. Le plan de déposition se base d'ailleurs sur des recherches concernant le dénoyage.
La pente des résidus devra être assez inclinée pour permettre l'écoulement des eaux jusqu'aux filtres et la galerie de dénoyage.	M. Roy précise que les résidus seront déposés du côté ouest et l'eau se dirigera vers l'est, ce qui créera une pente descendante naturelle suffisante pour un écoulement d'ouest en est.
Intervention 3.	

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Est-ce qu'il y a des risques que l'eau contaminée s'infilte à travers des fissures dans le roc jusqu'à la nappe phréatique ?	M. Roy explique que cet aspect fut considéré dans les études. Si le comité souhaite obtenir plus d'information à ce sujet, il suggère d'inviter un expert en hydrogéologie (Pierre Groleau) qui pourra répondre aux questions plus en détail.
Il reste tout de même une préoccupation au niveau de l'approvisionnement en eau de la ville. L'eau dans le réseau d'aqueduc n'est pas traitée et il est souhaitable de garder le tout ainsi.	
Intervention 4.	
Pour quelle raison l'ennoyage est-il prévu ? N'y avait-il pas un enjeu au niveau de la classification du site comme générateur acide ?	M. Roy précise qu'effectivement, le site est classé comme un potentiel générateur acide. L'ennoiement empêchera justement ce processus puisque les résidus et les stériles seront coupés de l'air.
Serait-il possible de remblayer intégralement les fosses avec des stériles et résidus, sans ennoiement ?	M. Roy explique qu'il ne s'agit pas de l'option la plus écologique ni économique, puisqu'il faudrait repellerter les haldes, ce qui occasionnerait beaucoup de transport par camion et donc de gaz à effet de serre (GES).
La question se pose du point de vue écologique et de la biodiversité, puisque le remblaiement intégral permettrait d'envisager le retour d'un écosystème avec une certaine biodiversité, alors que l'ennoiement des fosses laissera un site industriel.	M. Roy confirme que le site demeurera industriel et qu'il ne sera pas possible de naviguer ou pêcher dans les fosses ennoyées, par exemple. Le membre représentant la Ville de Malartic ajoute que la Ville a procédé à des consultations au sujet de l'après-mine et que les discussions continueront.
Intervention 5.	
Quelle sera la profondeur des fosses, une fois qu'elles seront remblayées ?	M. Roy précise que la profondeur de la fosse Barnat sera d'environ 380 mètres puisqu'il n'est pas prévu de la remblayer pour le moment. Pour la fosse Canadian Malartic, la profondeur sera plutôt de 10 à 30 mètres, une fois remblayée.
Intervention 6.	
Est-ce que les haldes à stériles et le parc à résidus actuels seront restaurés ?	M. Roy indique que les analyses sont en cours à cet effet et qu'il serait possible d'aborder ce sujet à nouveau vers la fin de l'année 2023.

SUIVI	ÉCHÉANCIER
Prévoir, comme sujet pour une prochaine rencontre du comité, une présentation sur les eaux souterraines en lien avec le plan de déposition, avec une personne experte en hydrogéologie.	Lors d'une prochaine rencontre du comité en 2023, inviter l'expert Pierre Groleau.

6. PRÉSENTATION — RÉVISION TRIENNALE DU GUIDE DE COHABITATION

M. Roy amorce la présentation de la révision du Guide de cohabitation en rappelant quelques informations :

- Implanté en 2016, il est prévu au Guide de cohabitation de le réviser tous les 3 ans. Une première révision était donc prévue en 2019. Toutefois, suivant l'entente à l'amiable résultant du recours collectif, il avait été convenu de maintenir les montants des compensations jusqu'en 2022.
- Les montants des compensations sont liés à la performance environnementale de la mine Canadian Malartic (poussière, bruit, vibrations), avec 2015 comme année de référence. Ainsi, si la performance environnementale de la mine s'améliore par rapport à 2015, les compensations offertes devraient normalement être révisées à la baisse, et vice-versa.
- Le Guide de cohabitation n'est pas un « droit de polluer ». L'objectif premier est de réduire le plus possible les désagréments liés aux activités de la mine, et cet objectif demeure en place, peu importe les compensations offertes. Le respect de l'environnement et de la communauté est ancré dans les étapes d'opération à la mine.

M. Roy explique ensuite que la performance environnementale de la mine s'est grandement améliorée entre 2015 et 2021, ce qui justifierait, en théorie, une réduction des compensations de l'ordre suivant :

- Diminution de 40 % pour la zone A
- Diminution de 45 % pour la zone B
- Diminution de 13 % pour les zones C et D

Toutefois, considérant les activités à venir qui pourraient modifier les désagréments perçus dans la communauté (en raison des nouvelles activités liées au plan de déposition et du déplacement des activités vers l'est avec la fosse Barnat), Mine Canadian Malartic (MCM) propose plutôt les ajustements suivants au Guide de cohabitation :

- Maintenir les montants des compensations de 2021 pour les trois prochaines années, sans toutefois les indexer au coût de la vie. Autrement dit, les montants offerts en 2021 seraient les mêmes pour 2022, 2023 et 2024.
- Ajouter deux années d'application au Guide de cohabitation, en raison du prolongement prévu des activités dans la fosse Barnat (jusqu'en 2029 au lieu de 2027).

M. Roy présente les données mesurées sur la poussière, le bruit et les vibrations entre 2015 et 2021, démontrant l'amélioration de la performance environnementale de la mine Canadian Malartic.

La démarche de communication et les messages clés proposés sont présentés au comité. MCM souhaite transmettre une communication directement aux citoyennes et citoyens de Malartic et du chemin des Merles dès janvier 2023, en même temps que l'envoi des formulaires d'adhésion. La communication mentionnera que les ajustements au Guide de cohabitation ont fait l'objet de discussions avec la Ville et le comité.

Pendant la présentation, les questions et commentaires suivants ont été partagés :

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 7.	
Si les gens dans les zones plus éloignées (B, C, D) perçoivent davantage de bruit dans les prochaines années, comparativement à la zone A, est-ce que cela sera pris en compte dans la répartition et les calculs des compensations ?	M. Roy confirme que cela pourra être considéré lors de la prochaine révision du Guide en 2025, en se basant sur les mesures réelles de la performance environnementale avec les nouvelles activités à la mine.
Intervention 8.	
Si une situation particulière survient, est-il possible de réviser le Guide avant 2025 ?	M. Roy mentionne que cela n'est pas souhaitable puisqu'une révision du Guide avant la date prévue serait synonyme d'une dégradation importante de la performance environnementale de la mine. La prochaine révision du Guide est prévue en 2025.
Intervention 9.	
Il serait intéressant d'avoir des données sur la satisfaction citoyenne envers le Guide. Aurait-il été possible d'inclure une question sur le Guide dans le sondage citoyen récemment distribué ?	M. Roy indique qu'en moyenne, 94 % de la population de Malartic adhère au Guide, et que ce chiffre est relativement constant depuis 2016. Il rappelle que toute personne qui serait insatisfaite conserve toujours le droit de refuser les compensations pour l'année précédente et d'entreprendre d'autres démarches.
De quelle façon est calculé le pourcentage d'adhésion de 94 % ?	Mme Plouffe explique qu'il s'agit du nombre de personnes qui adhèrent au Guide de cohabitation par rapport à la population totale de Malartic. Elle ajoute qu'une communication avec le formulaire d'adhésion est transmise à la population chaque année. De plus, des ressources supplémentaires sont déployées au Local de relations avec la communauté entre janvier et avril pour assurer la fluidité de traitement des compensations.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Quel est le montant total versé aux citoyens ?	M. Roy précise qu'environ 2,5 millions \$ sont versés annuellement pour les compensations dans le cadre du Guide.

M. Arseneau demande au comité si tout le monde est à l'aise avec les propositions de MCM. Les personnes présentes ont indiqué être à l'aise.

7. PROPOSITION D'UN CALENDRIER DE RENCONTRES POUR 2023

Mme Plouffe propose un calendrier pour les rencontres du comité en 2023. Les dates suivantes sont retenues :

- 1^{ère} rencontre : 8 mars 2023
- 2^e rencontre : 7 juin 2023
- 3^e rencontre : 27 septembre 2023
- 4^e rencontre : 13 décembre 2023

Mme Brousseau fera parvenir les convocations au comité. Les rencontres se tiendront en présentiel, mais la possibilité de participer en ligne continuera d'être offerte afin d'accommoder le plus grand nombre.

8. VARIA

Aucun point n'a été ajouté au varia.

9. REMERCIEMENTS ET CLÔTURE DE LA RENCONTRE

Mme Plouffe remercie les membres et personnes-ressources pour leurs contributions. Elle souhaite de joyeuses Fêtes à tous. M. Roy en profite pour réitérer son invitation envers les membres du CES-CM et qu'il lui ferait plaisir de les accueillir sur le site de la mine.

Fin de la rencontre : 14 h 35

Ce compte rendu résume les échanges tenus lors de la rencontre et ne témoigne pas nécessairement du point de vue des membres, des consultants ou du Partenariat Canadian Malartic, de même qu'il ne représente pas forcément un consensus entre les personnes présentes.

ACTIONS DE SUIVI :

Action de suivi 1 : Prévoir, comme sujet pour une prochaine rencontre du comité, une présentation sur les eaux souterraines en lien avec le plan de déposition, avec une personne experte en hydrogéologie.

Action de suivi 2 : Prévoir, comme sujet pour une prochaine rencontre du comité, une présentation sur les résultats du suivi de la qualité de l'air, incluant les émissions de métaux lourds et autres contaminants par rapport aux normes.

ANNEXE 1

PLAN DE LA RENCONTRE

12 h	Dîner
12 h 30	Mot de bienvenue et tour de table
12 h 45	Adoption du compte rendu de la rencontre du 14 septembre 2022
12 h 50	Actions de suivi
12 h 55	Suivi des plaintes et des non-conformités
13 h	Présentation — Plan de déposition dans la fosse Canadian Malartic
13 h 45	Présentation — Révision triennale du Guide de cohabitation
14 h 30	Proposition d'un calendrier de rencontres pour 2023
14 h 40	Varia
15 h	Remerciements et clôture de la rencontre

ANNEXE 2

LISTE DES PRÉSENCES

SECTEURS	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens — Malartic	Manon Thériault Chantal Moore Mathieu Paquin	X X X	
Citoyen — Rivière-Héva	Robert Paquin		X
Environnement	Clémentine Cornille, CREAT Serge Tessier (Substitut) Élisabeth Chartrand, OBVAJ Luc Bossé, (Substitut)	X X	X X
Sociocommunautaire	Réjean Hamel, Table des aînés Poste à combler (1)		X
Municipal	Martin Ferron, Maire de Malartic Catherine Larivière (Substitut)	X	X
Économique	Poste à combler (1)		
Santé et services sociaux	Poste à combler (1)		
Éducation	Hatem Mrad, UQAT		X
Récréotouristique	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic	X	
Communauté autochtone	Poste à combler (1)		
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
Municipal	Mario Sylvain, MRC de La Vallée-de-l'Or	X	
Gouvernemental	Jean Iracà, ministère des Transports		X
Santé publique	Aimé Pingi, Coordonnateur, Direction de santé publique Daniel Proulx (substitut), Direction de santé publique Frédéric Bilodeau (substitut), Direction de santé publique Phélix Bussière (substitut), Direction de santé publique	X	
Citoyen	Yvon Charette, Comité citoyens de Rivière-Héva		X
Gouvernemental	Mathieu Beaudry, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	X	
Partenariat Canadian Malartic	Josée Plouffe, directrice communications et relations avec le milieu	X	
Partenariat Canadian Malartic	Cindy Brousseau, coordonnatrice aux relations avec la communauté	X	
Mine Canadian Malartic	Kim Cournoyer — surintendante en environnement	X	
Mine Canadian Malartic	Christian Roy — Directeur général MCM	X	
SECTEURS	AUTRES		
Transfert Environnement et Société	Dave Arseneau, animateur		
Transfert Environnement et Société	Amélie Guillemette, rapporteuse		

SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS



LISTE DES PLAINTES					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de l'évènement	Informations	Statut
Bris de pare-brise secteur de la mine Odyssey	Trafic routier	Secteur 5	14 novembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Plaignant a reçu une roche dans son pare-brise près de l'entrée de la mine Odyssey - Visionnement des caméras installées à l'entrée du site, mais impossible d'identifier le véhicule, ni provenance de la roche 	Fermé 6 décembre 2022

LISTE DES NON-CONFORMITÉS					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de l'évènement	Informations	Statut
*Aucune non-conformité depuis la dernière rencontre.					

LISTE DES PLAINTES					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de réception	Informations	Statut
Sautage 27 octobre 2022 11 h 49	Environnement Vibrations	Secteur 1	28 octobre 2022	Sautage conforme Vibration la plus forte Musée : 6,9 mm/s, 116,6 dBL Durée : 14,9 secondes	Fermé 14 novembre 2022
Sautage 8 décembre 2022 11 h 21	Environnement Vibrations	Secteur 2	8 décembre 2022	Sautage conforme Vibration la plus forte Royale : 4,01 mm/s, 113,5 dBL Durée : 9,78 secondes	En cours
Sautage 12 décembre 2022	Environnement Vibrations	Secteur 1	12 décembre 2022	Sautage conforme Vibration la plus forte Musée : 3,56 mm/s, 116,4 dBL Durée : 14,6 secondes	En cours

LISTE DES NON-CONFORMITÉS					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de l'évènement	Actions de suivi	Statut
Émission de gaz NOx	Environnement Sautage	Fosse Barnat	3 octobre 2022	1. Ministère avisé 2. Rapport d'analyse envoyé le 13 octobre	En attente de la réception de la NC

ANNEXE 4

PRÉSENTATIONS



MINE
CANADIAN
MALARTIC

PARTENARIAT
CANADIAN
MALARTIC

MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CANADIAN MALARTIC CES-CM

14 décembre 2022

CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Qui sommes-nous et comment on travaille?
2. Qu'est-ce que les stériles et les résidus?
3. Séquence de construction et de déposition
4. Défis
5. Questions / Discussion



CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM QUI SOMMES-NOUS ET COMMENT ON TRAVAILLE?

ENSEMBLE
ENGAGEMENT
INNOVATION

NOTRE FAÇON D'ÊTRE



1 |

Est-ce **sécuritaire** pour les employés?



2 |

Est-ce que le respect de l'**environnement et de la communauté** est assuré?



3 |

Une fois ces deux étapes confirmées, nous pouvons **opérer**.

CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM QU'EST CE QUE LES STÉRILES ET LES RÉSIDUS?



CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM

QU'EST CE QUE LES STÉRILES ET LES RÉSIDUS?

Nous excavons la roche des fosses, certaines roches sont :

- **Minerai** : roche ayant une valeur économique selon nos réserves :
 - À la mine Canadian Malartic, nous avons deux catégories de minerai en fonction de la teneur en or contenue dans cette roche :
 - Minerai haute teneur : 0,53 gramme d'or par tonne et plus
 - Minerai basse teneur : entre 0,37 et 0,52 gramme d'or par tonne

CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM

QU'EST CE QUE LES STÉRILES ET LES RÉSIDUS?

Nous excavons la roche des fosses, certaines roches sont :

- **Minerai** : roche ayant une valeur économique selon nos réserves :
 - À la mine Canadian Malartic, nous avons deux catégories de minerai en fonction de la teneur en or contenue dans cette roche :
 - Minerai haute teneur : 0,53 gramme d'or par tonne et plus
 - Minerai basse teneur : entre 0,37 et 0,52 gramme d'or par tonne
- **Stérile** : roche n'ayant aucune valeur économique selon nos réserves :
 - À la mine Canadian Malartic, nous avons deux catégories de stérile en fonction de la teneur en or contenue dans cette roche :
 - Minerai très basse teneur : entre 0,25 à 0,37 gramme d'or par tonne
 - Stérile : inférieur à 0,25 gramme d'or par tonne

CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM QU'EST CE QUE LES STÉRILES ET LES RÉSIDUS?



CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM QU'EST CE QUE LES STÉRILES ET LES RÉSIDUS?



Tonnage de roches
« **stériles** » contenu dans les
fosses Canadian Malartic et
Barnat :

674,30 Mt

Envoyées
directement
aux haldes
à stériles



CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM QU'EST CE QUE LES STÉRILES ET LES RÉSIDUS?



Tonnage de roches
« **mineral** » contenu dans les
fosses Canadian Malartic et
Barnat :
299,70 Mt

Envoyées à
l'usine de
traitement
de mineral



On récupère l'or et l'argent, on
envoie **299,69 Mt** au parc à
résidus

Envoyées
au parc à
résidus

Tonnage de roches
« **stériles** » contenu dans les
fosses Canadian Malartic et
Barnat :
674,30 Mt

Envoyées
directement
aux haldes
à stériles



CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM QU'EST CE QUE LES STÉRILES ET LES RÉSIDUS?

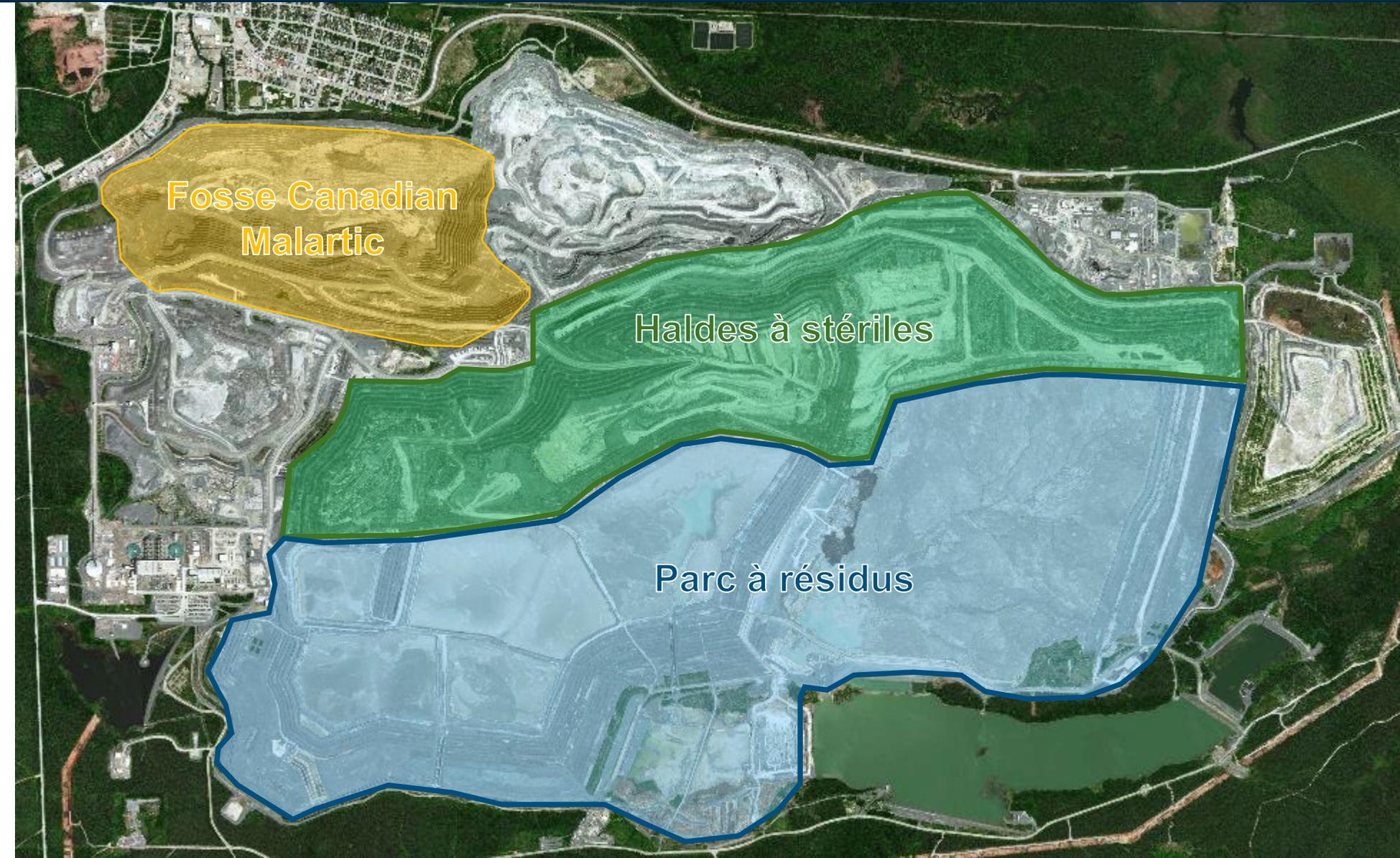


Haldes à stériles se terminent en 2023 :
399 Mt déposées depuis le début de MCM

Parc à résidus se termine en 2024 :
224 Mt déposées depuis le début de MCM

Où va-t-on après?

CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM QU'EST CE QUE LES STÉRILES ET LES RÉSIDUS?



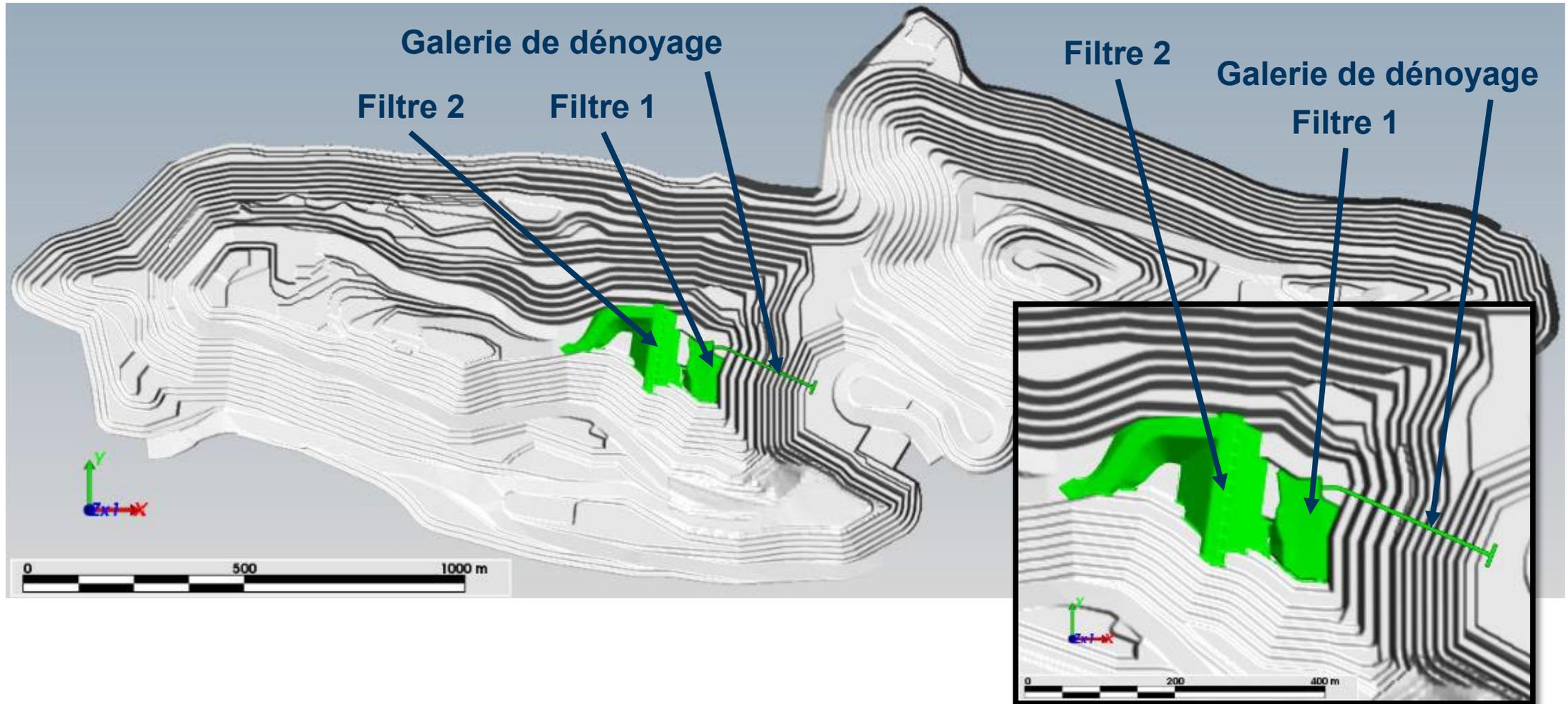
À compter de 2023, la fosse Canadian Malartic servira de site de déposition pour les stériles et les résidus.

CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM SÉQUENCE DE CONSTRUCTION ET DE DÉPOSITION



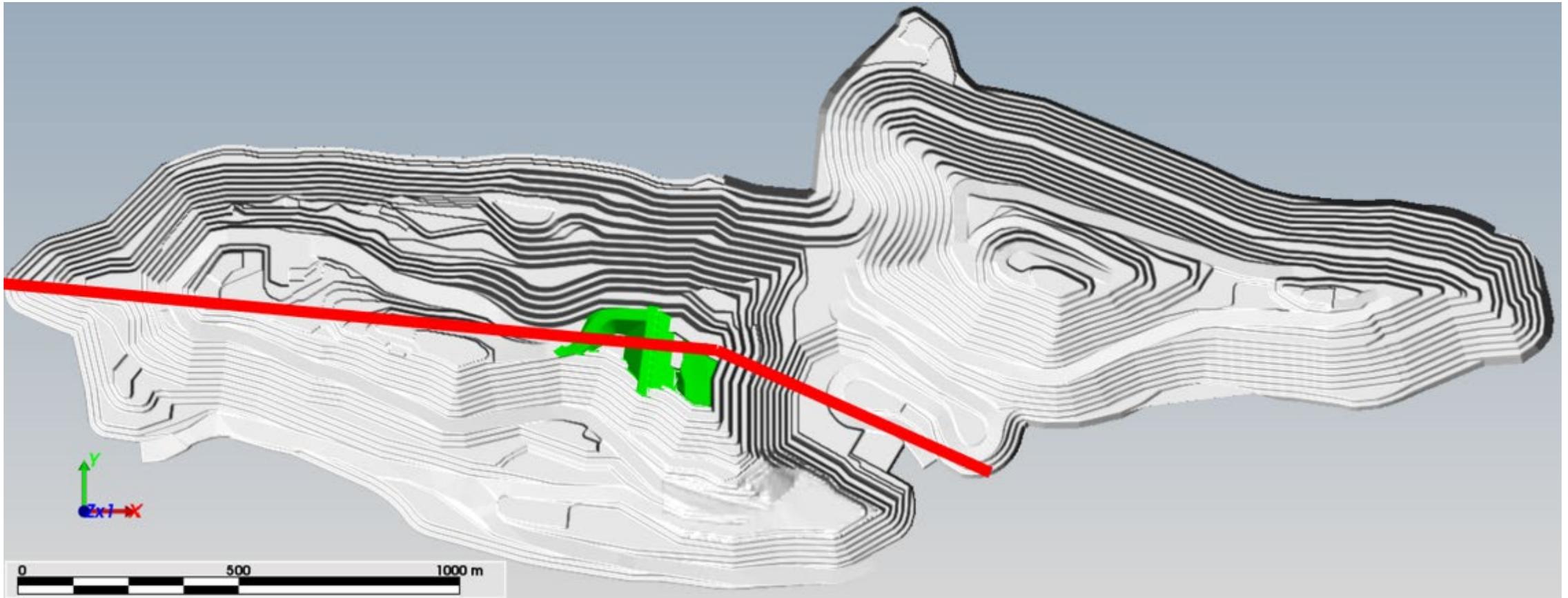
CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM

CONSTRUCTION : GESTION EAU, FILTRES 1 ET 2



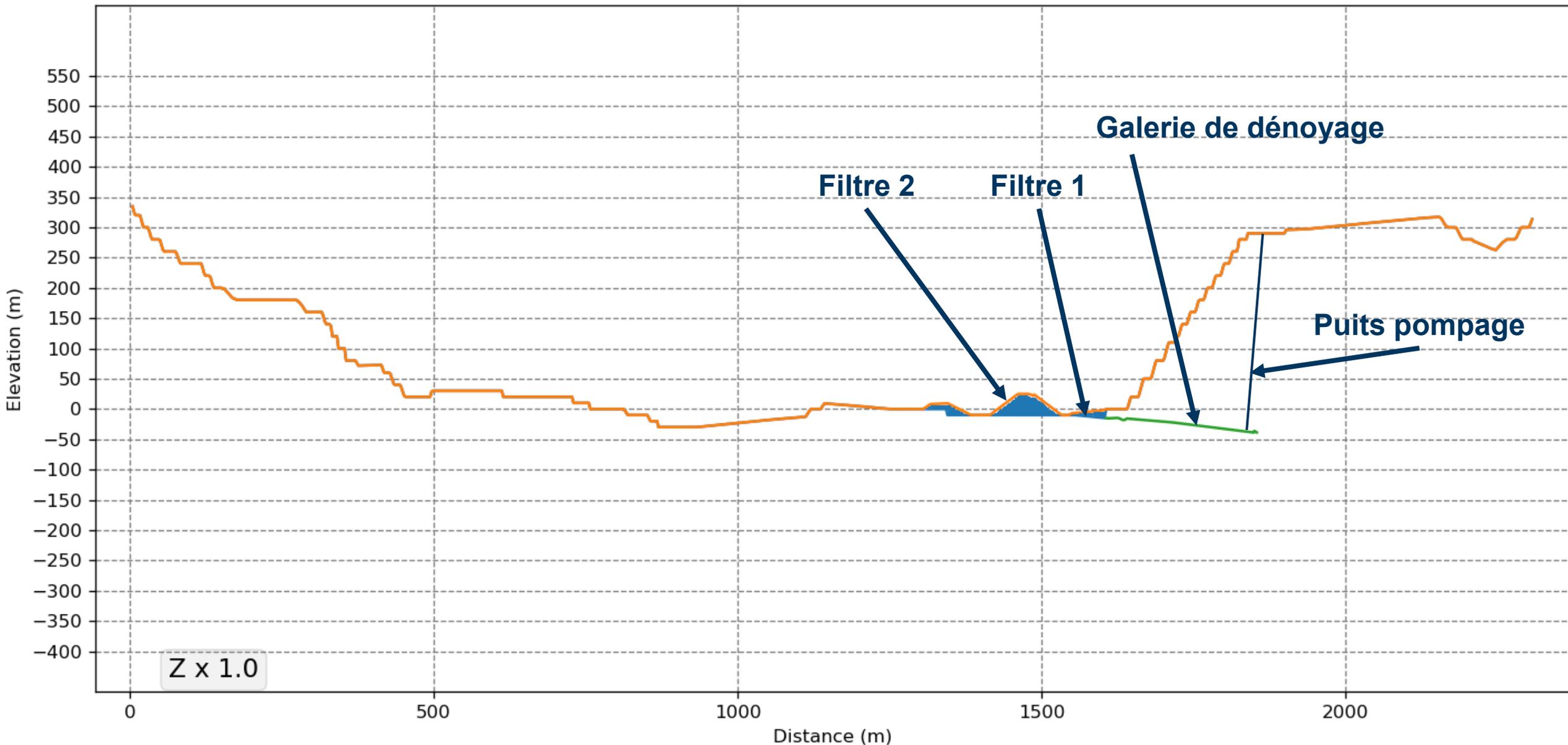
CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM

CONSTRUCTION : GESTION EAU, FILTRES 1 ET 2

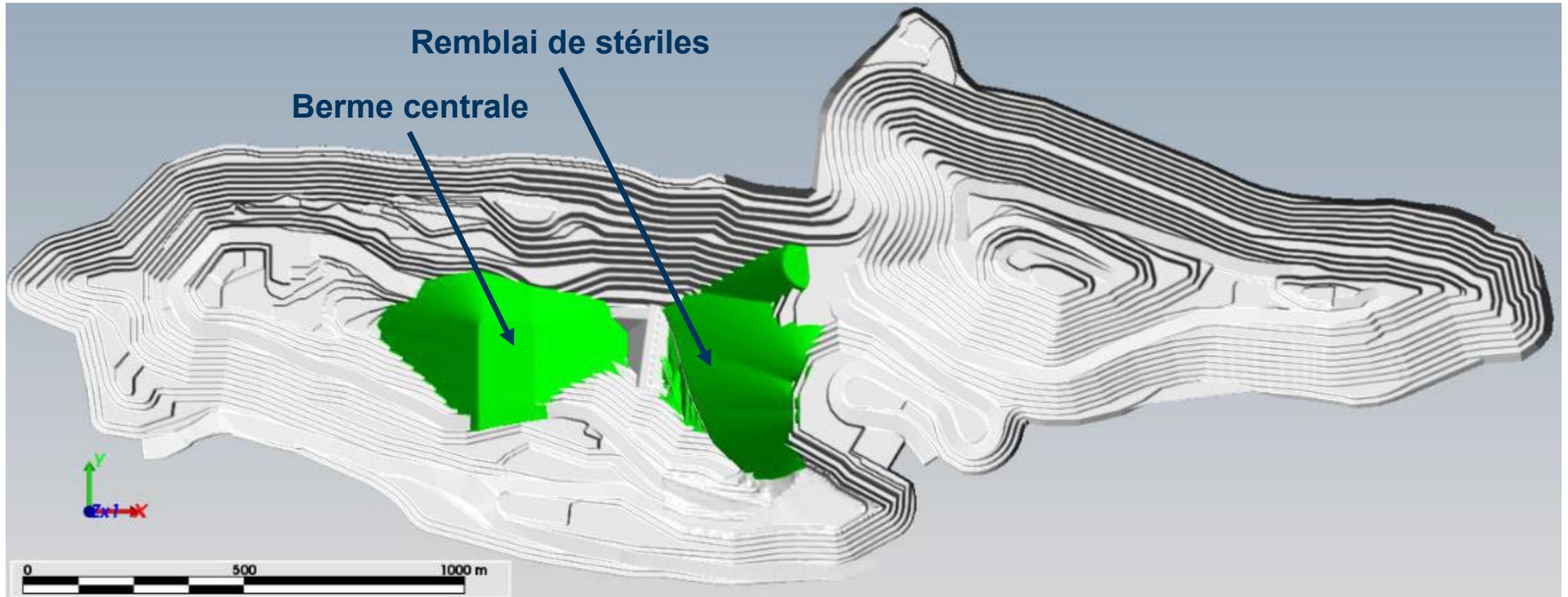


CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM

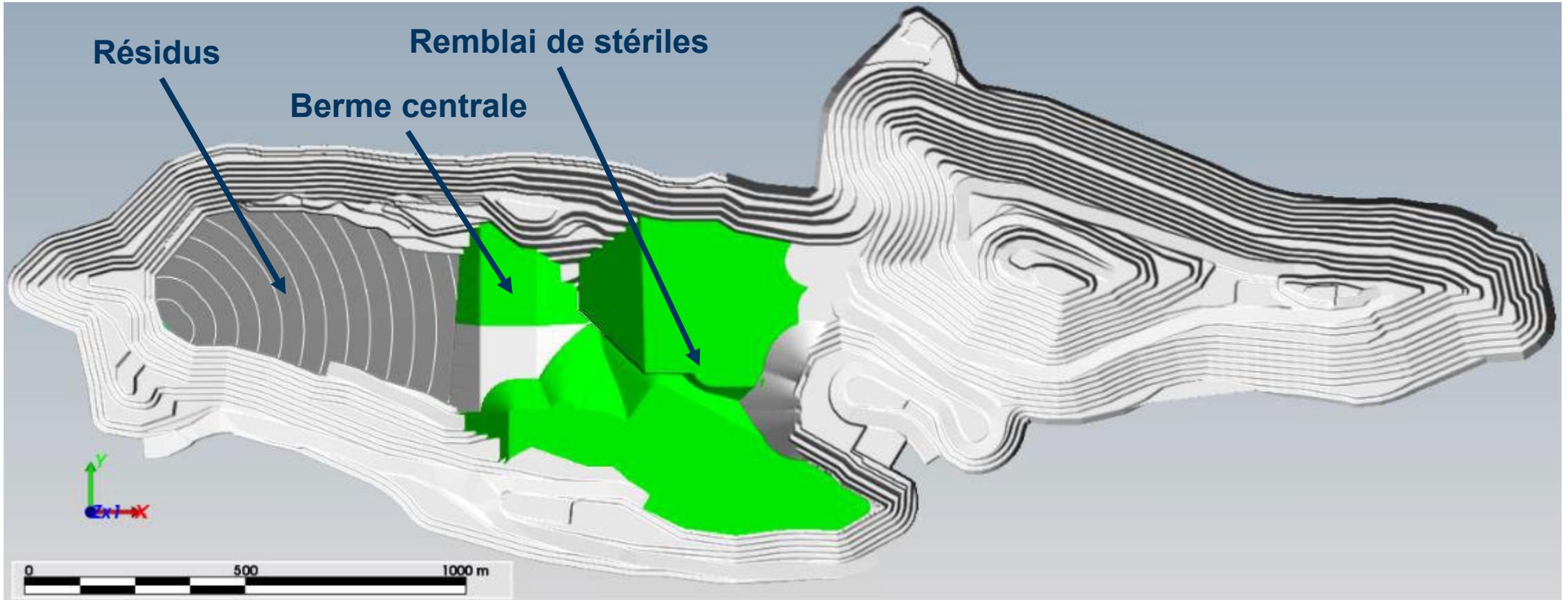
CONSTRUCTION : GESTION EAU, FILTRES 1 ET 2



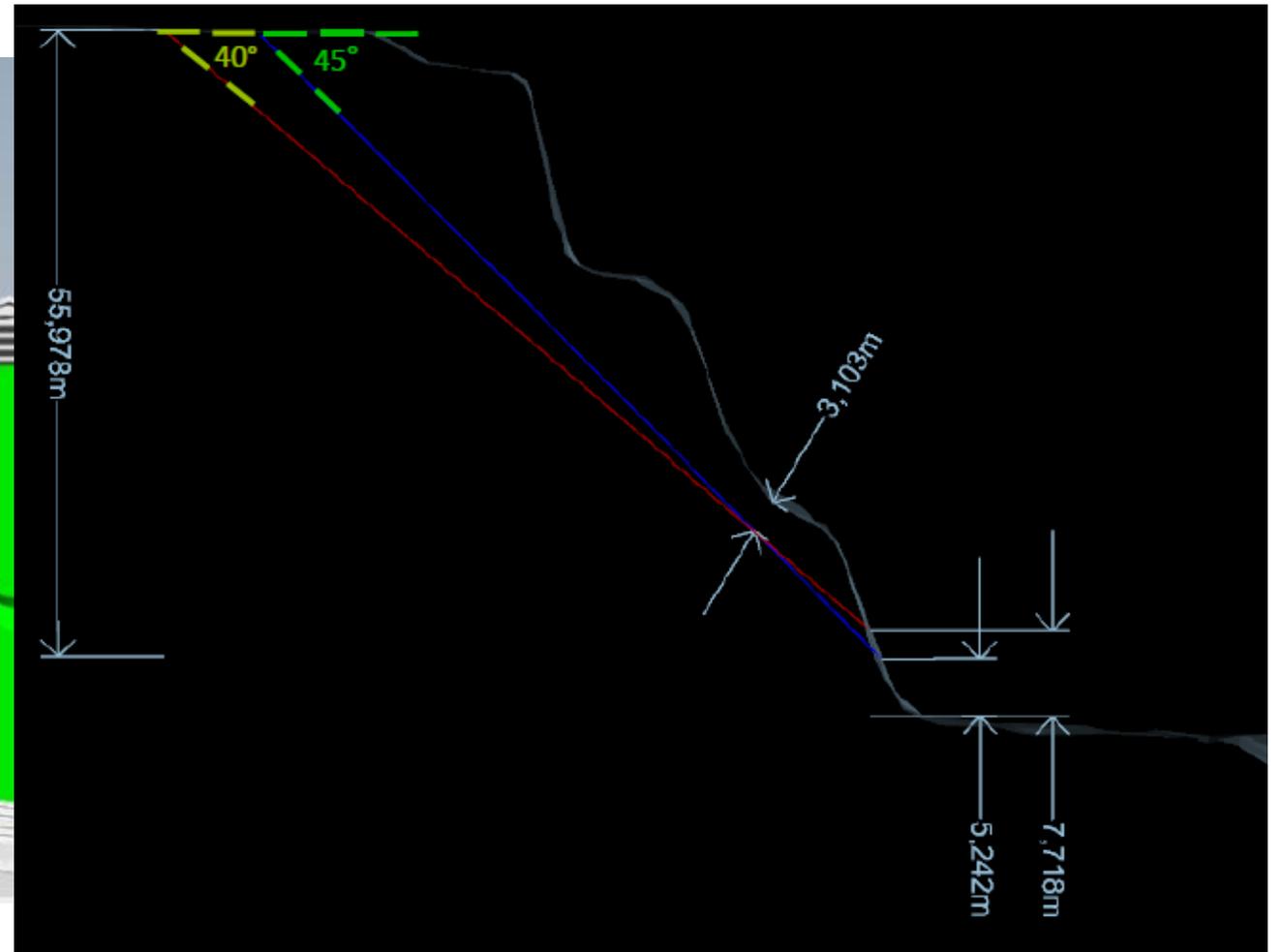
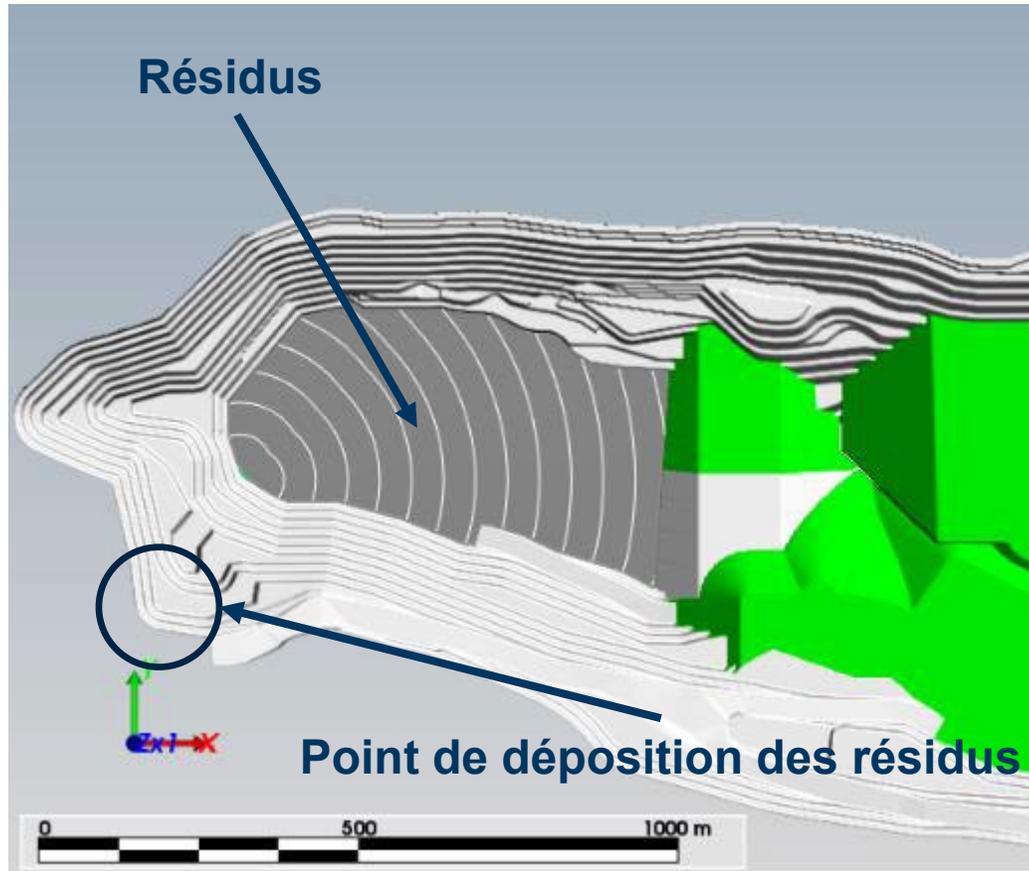
CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM FIN ANNÉE 2023



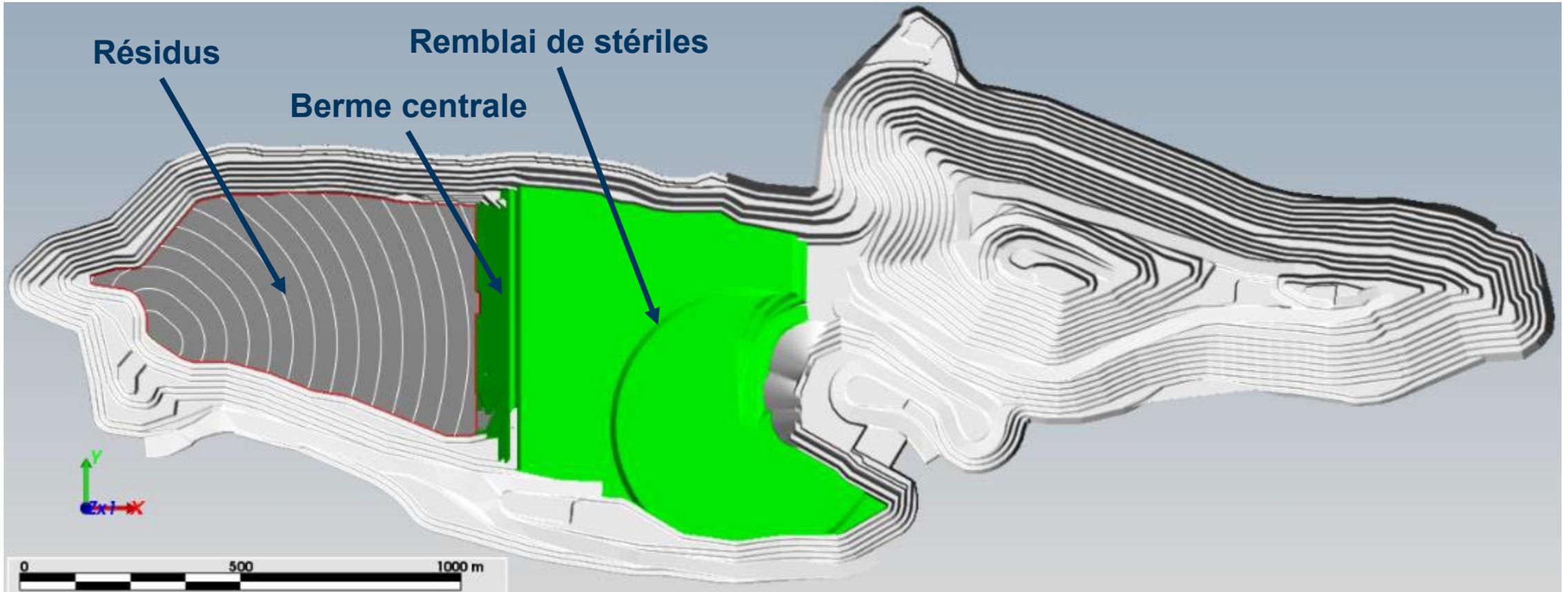
CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM FIN ANNÉE 2024



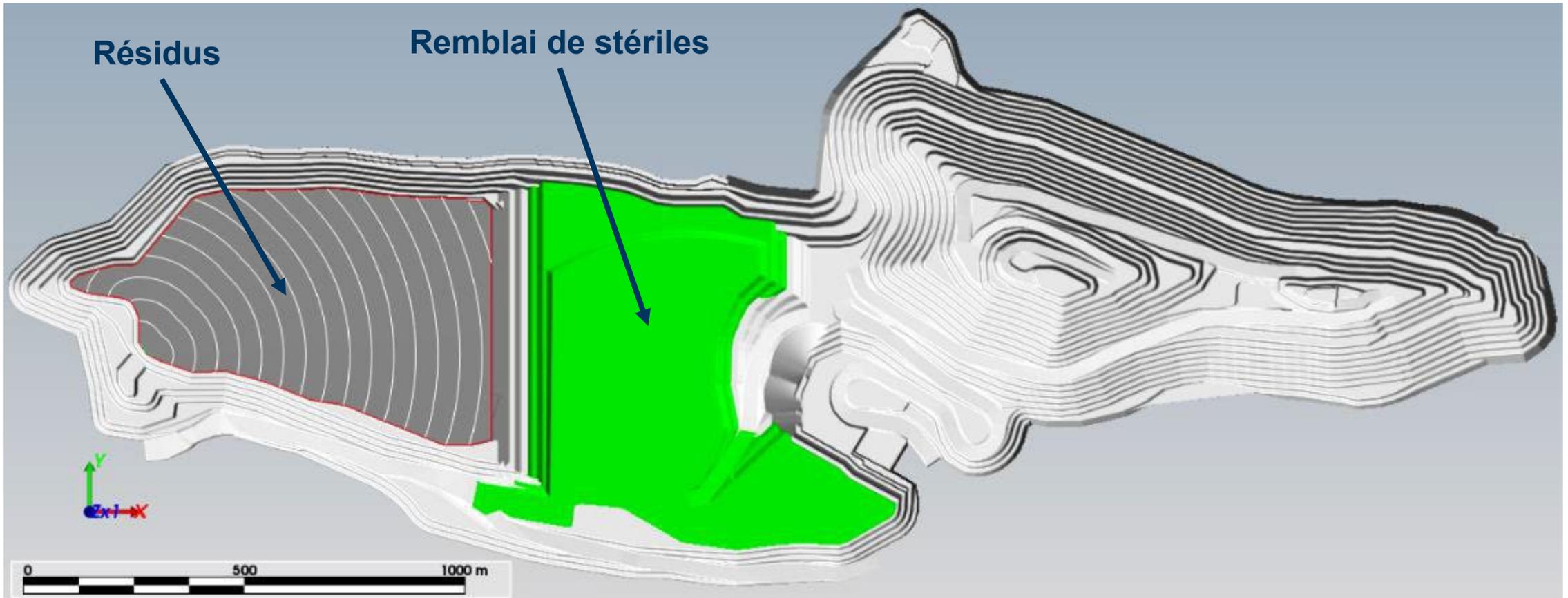
CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM FIN ANNÉE 2024



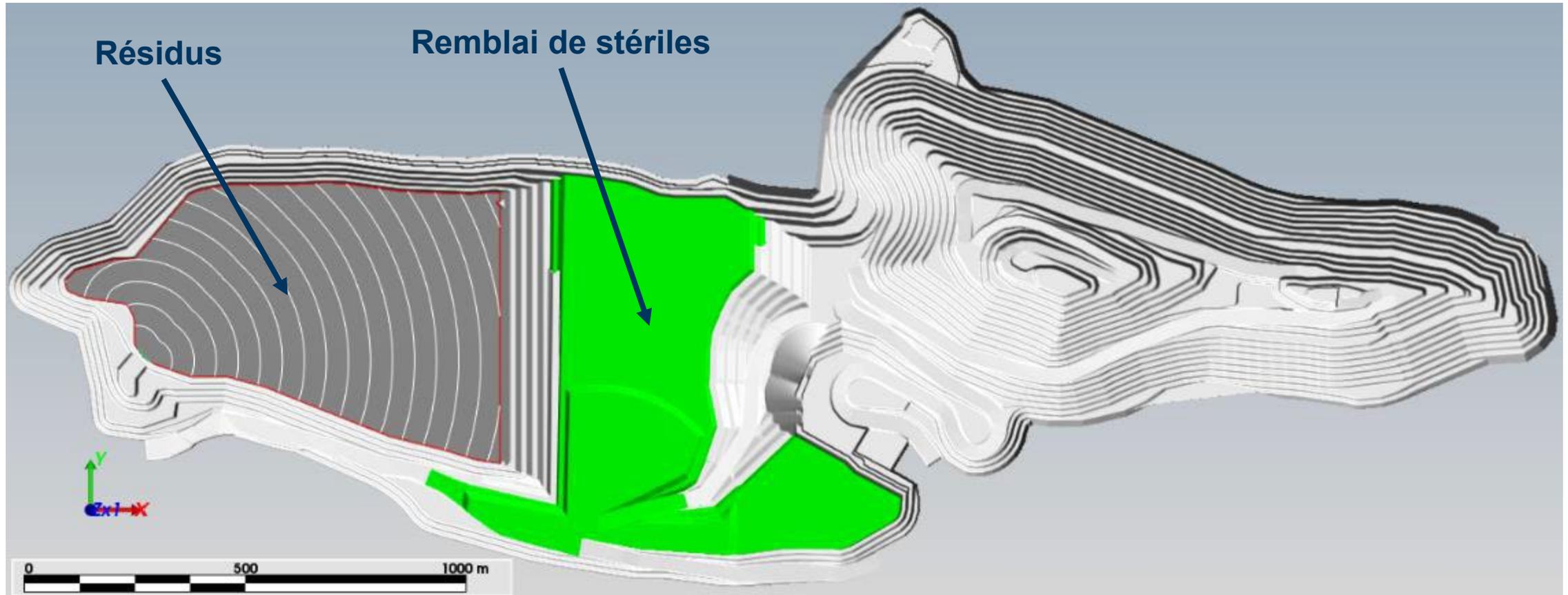
CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM FIN ANNÉE 2025



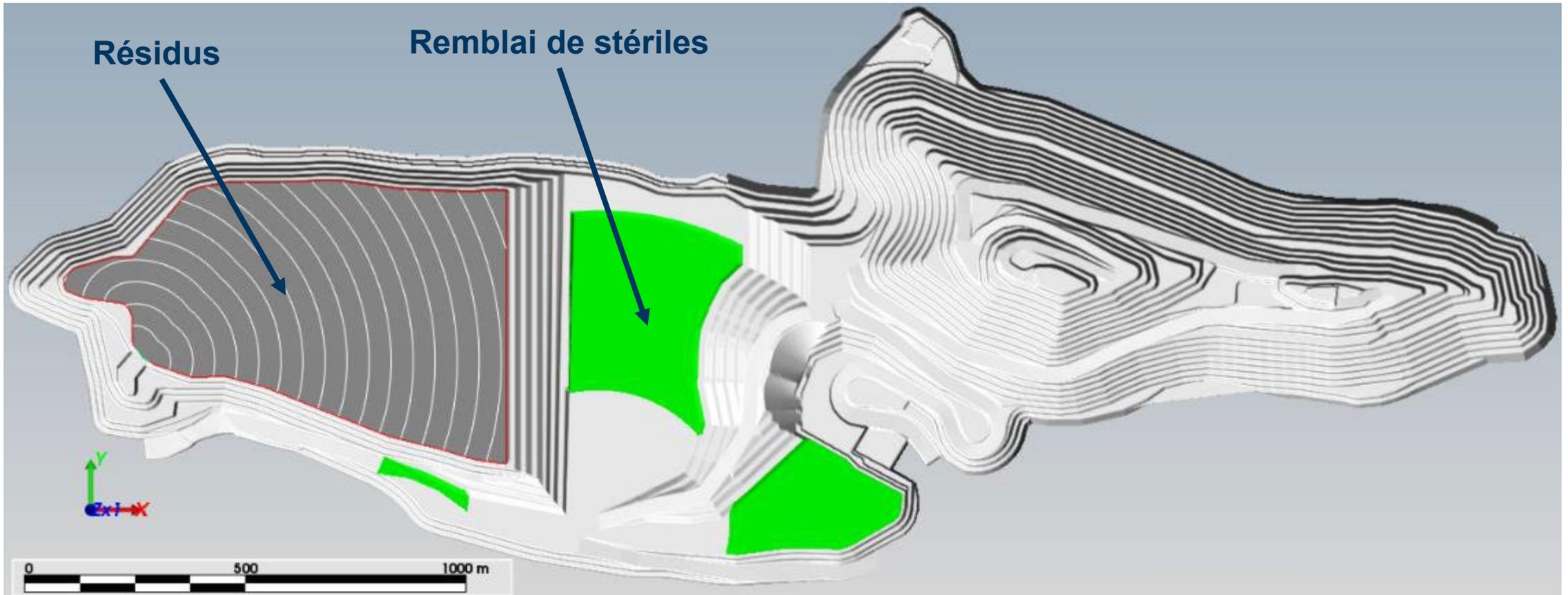
CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM FIN ANNÉE 2026



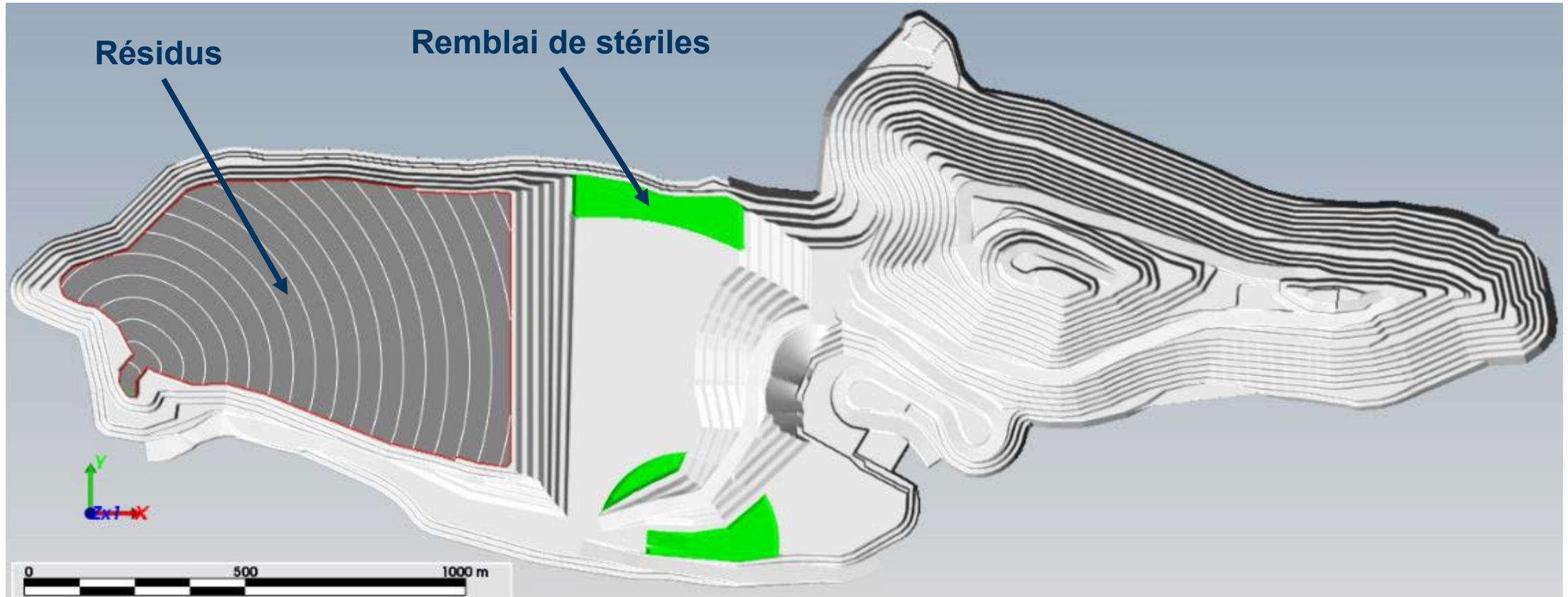
CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM FIN ANNÉE 2027



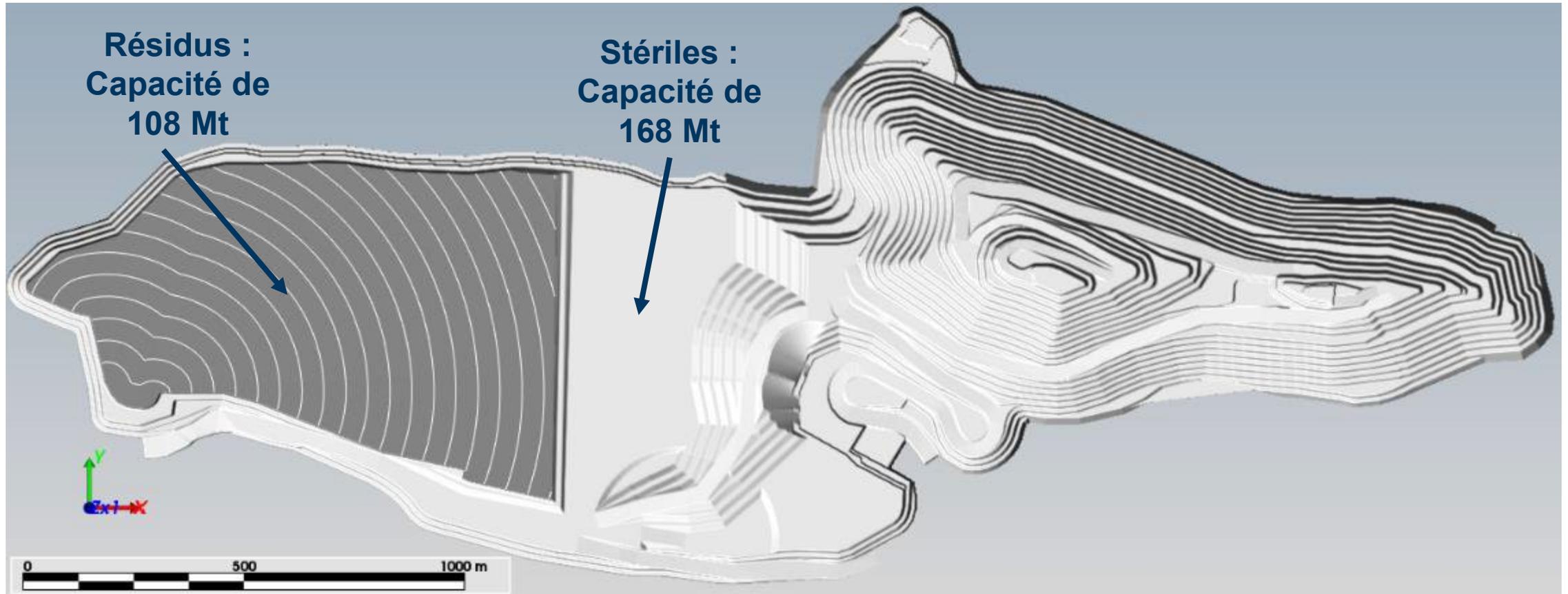
CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM FIN ANNÉE 2028



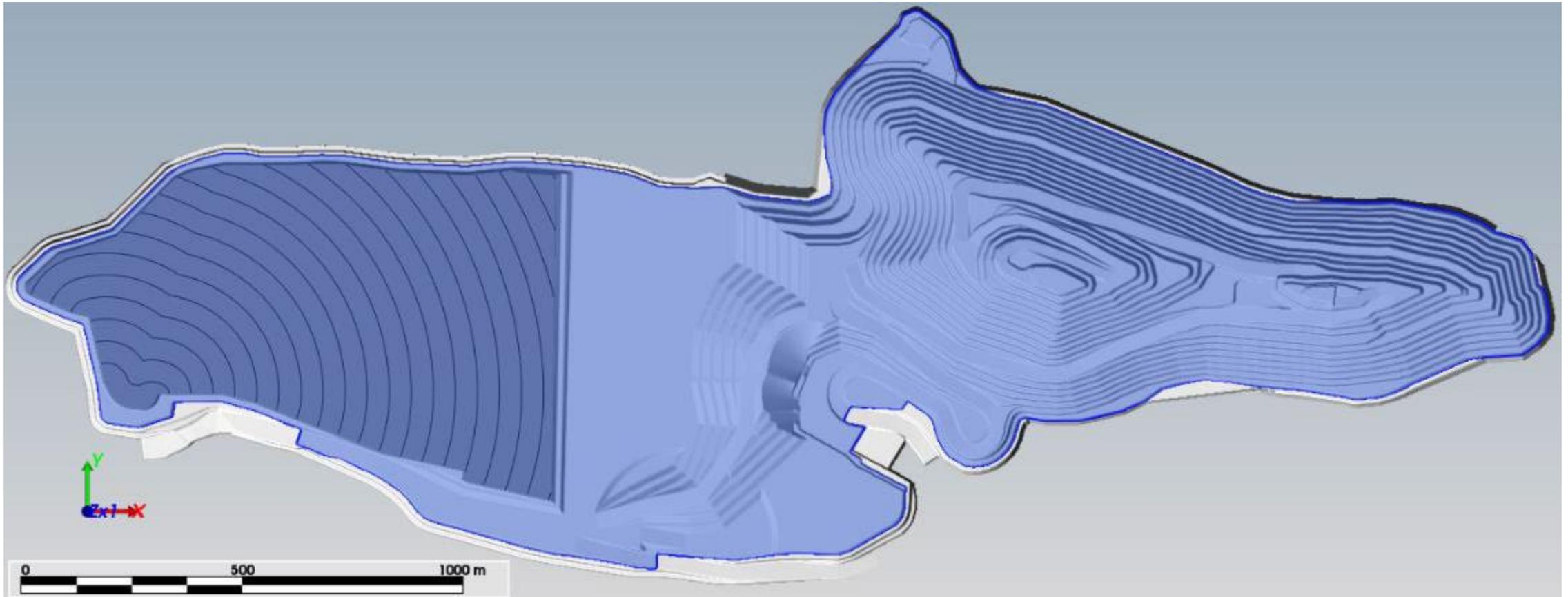
CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM FIN ANNÉE 2029



CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM FIN ANNÉE 2039



CES-CM – MAJ PROJET DÉPOSITION DANS LA FOSSE CM PROJECTION 2066 - ENNOIEMENT





Principaux défis pour la réalisation de ce projet :

- Opérationnellement, le fait de descendre des camions chargés de roches est un défi en soi. Il faut également considérer un impact mécanique sur les équipements et finalement, un impact humain (formation, gestion des ressources humaines).
- Gestion du bruit : Bien que nous ayons toutes les simulations en main, nous savons que de déposer des stériles dans la fosse CM sera un défi au niveau de la gestion du bruit (écoulement de la roche, déposition des résidus?, équipements sur chenilles, etc.).
- Gestion de l'eau avec système de filtres et pompes : contingence requise?



RÉVISION TRIENNALE GUIDE DE COHABITATION

Rencontre CES-CM

14 décembre 2022

RÉVISION DU GUIDE VERSUS NOTRE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

- Révision du Guide aux 3 ans
 - 2016 - mise en application de la première mouture du Guide
 - 2019 - gel des compensations jusqu'en 2022, suivant l'entente à l'amiable dans le cadre du recours collectif.
 - **2022 – révision nécessaire pour application en début d'année 2023**
- Entre 2015 et 2021, les données comparatives de nos différentes stations de mesure nous permettent de conclure que notre performance environnementale chiffrée s'est grandement améliorée.
- Puisque les montants de compensations sont basés sur notre performance environnementale...en théorie, une diminution de ces montants serait justifiée. On parle d'une réduction significative pour les **Zones A et B, près de 40 % et 45 % respectivement** et de **13 % pour les Zones C et D.**
- Cela étant dit...

MAINTENIR LES MONTANTS DES COMPENSATIONS DE 2021 POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES

- Même si notre performance environnementale s'est grandement améliorée depuis 2015, d'autres facteurs sont à considérer :
 - **Utilisation de la fosse CM pour déposer des stériles et des résidus** pour plusieurs années encore. Ce nouvel impact potentiel pourra être réellement évalué à la prochaine révision du Guide en 2025.
 - **Déplacement des activités vers l'est - Fosse Barnat**
 - Même si cet aspect fut considéré lors du BAPE dans les modélisations de bruit, des citoyens ont la perception que nos activités sont plus audibles.
 - **La perception positive des citoyens à notre égard a évolué, mais pas nécessairement au même rythme que notre performance environnementale**
- Les montants seraient fixes pour 3 ans.

- **Rencontre avec le maire de Malartic** – réalisée le 18 novembre 2022
- **Rencontre d'aujourd'hui avec le CES-CM**
 - Présentation des données / amélioration de notre performance environnementale et obtention de l'adhésion des membres quant à l'approche préconisée.
- **Application du Guide révisé – Janvier 2023**
 - Démarche de communication préconisée :
 - Annonce ciblée : Communication envoyée directement aux citoyens de Malartic et Chemin des Merles – en même temps que les formulaires d'adhésion
 - Période de compensations pour l'année 2022
 - Début prévu le 9 janvier 2023

MESSAGES CLÉS PROPOSÉS COMMUNICATION AUX CITOYENS

- **Nous avons travaillé avec la Ville et le CES-CM**
 - La mise à jour triennale du Guide de cohabitation a fait l'objet de discussion avec la Ville et le CES-CM. À la suite de ces rencontres et même si la performance environnementale de la mine Canadian Malartic s'est grandement améliorée, il a été décidé de poursuivre la mise en œuvre du Guide de cohabitation en maintenant les montants compensatoires.
- **Nous sommes fiers de l'amélioration de notre performance environnementale**
 - Nous nous sommes améliorés pour les trois thématiques mesurées au Guide, à savoir la qualité de l'air (les poussières), le bruit et les sautages.
- **Nous sommes prudents, nous avons préféré le statu quo pour l'instant**
 - Même si notre performance environnementale s'est améliorée depuis 2015, nous souhaitons agir avec prudence. Considérant l'utilisation de la fosse Canadian Malartic comme lieu de dépôt sécuritaire des stériles et des résidus pour les années à venir, il est possible que même si ces opérations s'effectuent en toute conformité et selon les meilleures pratiques, certains impacts se poursuivent dans le temps. Lors de la prochaine révision du Guide, en 2025, nous serons plus en mesure d'évaluer ces impacts potentiels.

- **Ajout de 2 ans au Guide**
 - Comme inscrit au Guide, la fin des opérations d'extraction de surface engendrera aussi sa fin de mise en œuvre. La date de fin initiale du Guide était 2027, mais compte tenu du prolongement des activités dans la fosse Barnat, la date de fin du Guide est maintenant prévue pour 2029.
- **Une dernière période compensatoire prévue en début 2030 (pour l'année 2029)**
 - Avec l'ajout de ces 2 années au Guide, une dernière période de compensation aura donc lieu au début de l'année 2030.



RÉSULTATS COMPARATIFS DES DONNÉES POUSSIÈRE 2015 - 2021

	Données de 2015	Données de 2021	Différence
ZONE A Station A2	74 ug/m ³	47,46 ug/m ³	(26,54) ug/m ³ Baisse de 35,86 %
ZONE B Aucune station/aucune donnée	55,18 ug/m ³ Stations A1 et A2 considérées	39,53 ug/m ³ Stations A1 et A2 considérées	(15,65) ug/m ³ Baisse de 28,36 %
ZONE C Station A1	36,35 ug/m ³	31,61 ug/m ³	(4,74) ug/m ³ Baisse de 13,04 %



**Norme
120 ug/m³**

Données obtenues = moyenne + écart type

RÉSULTATS COMPARATIFS DES DONNÉES SAUTAGES 2015 - 2021

	Données de 2015	Données de 2021	Différence
ZONE A Sismo 1, 2, 3, 4 et 6	3,424 mm/s	2,567 mm/s	(0,857) mm/s Baisse de 25,03 %
ZONE B Sismo 5 et 7	1,195 mm/s	0,890 mm/s (moyenne sous le seuil de détection)	Négligeable Non considéré au GUIDE
ZONE C Aucune station de mesure	Négligeable Non considéré au GUIDE	Négligeable Non considéré au GUIDE	Négligeable Non considéré au GUIDE



Rappel : Vibration maximale permise = 12,7 mm/s

RÉSULTATS COMPARATIFS DES DONNÉES BRUIT 2015 - 2021

	Données de 2015	Données de 2021	Différence
ZONE A Station B3*	47,31 dB	43,2 dB	(4,11) dB Réduction physique de 61,54 %
ZONE B Station B1	44,99 dB	40,88 dB Aucune donnée en 2021, on utilise donc le même delta que la Zone A - 4,11 dB	(4,11) dB Réduction physique de 61,54 %
ZONE C Aucune station	Négligeable Non considéré au GUIDE	Négligeable Non considéré au GUIDE	Négligeable Non considéré au GUIDE



- Données obtenues = moyenne + écart type
- *Seules les données de B3 sont disponibles depuis le Décret 2017 (**le déplacement des activités vers l'est avait été considéré au BAPE**)

IMPACTS MATÉRIELS COMPARATIF 2015 - 2021

IMPACTS MATÉRIELS LIÉS À LA POUSSIÈRE

Ex. : lavage des voitures, des vitres, du mobilier de jardin, piscine, changement de filtre, etc.

Impacts matériels	ZONE A			ZONE B			ZONE C / ZONE D		
	Maison	Logement	Propriétaire d'immeuble à logements	Maison	Logement	Propriétaire d'immeuble à logements	Maison	Logement	Propriétaire d'immeuble à logements
2015* ajusté selon inflation	1115,78 par maison	502,10 \$ par logement	55,79 \$ par logement	836,84 \$ par maison	376,58 \$ par logement	41,84 \$ par logement	557,89 \$ par maison	251,05 \$ par logement	27,89 \$ par logement
Révision 2022 <i>Si on avait appliqué la baisse</i>	715,66 \$ par maison	322,05 \$ par logement	35,78 \$ par logement	599,51 \$ par maison	269,78 \$ par logement	29,97 \$ par logement	485,14 \$ par maison	218,31 \$ par logement	24,25 \$ par logement
	Baisse de 35,86 %			Baisse de 28,36 %			Baisse de 13,04 %		

*Les montants 2015 ajustés selon l'inflation = montants payés pour les impacts matériels pour l'année 2021

Ces montants demeureront les mêmes pour les 3 prochaines années (2022, 2023 et 2024)

MONTANTS COMPENSATIONS COMPARATIF 2015 - 2021

RÉVISION DU GUIDE 2022 - PÉRIODE DE COMPENSATIONS DÉBUT 2023 IMPACTS COMPENSATIONS

Inconvénients / dérangement	ZONE A	ZONE B	ZONE C / ZONE D
Poussière 2015 ajusté à l'inflation	557,89 \$ par personne	418,42 \$ par personne	278,95 \$ par personne
Poussière 2022 <i>Si on avait appliqué la baisse</i>	357,83 \$ par personne	299,76 \$ par personne	242,57 \$ par personne
Sautages 2015 ajusté à l'inflation	223,16 \$ par personne	89,26 \$ par personne	0,00 \$
Sautages 2022 <i>Si on avait appliqué la baisse</i>	167,30 \$ par personne	Négligeable - 0 \$	Négligeable - 0 \$
Bruit 2015 ajusté à l'inflation	223,16 \$ par personne	122,74 \$ par personne	0,00 \$
Bruit 2022 <i>Si on avait appliqué la baisse</i>	85,83 \$ par personne	47,21 \$ par personne	Négligeable 0 \$
Total 2015 ajusté à l'inflation	1 004,21 \$ par personne	630,42 \$ par personne	278,95 \$ par personne
Total 2022 <i>Si on avait appliqué la baisse</i>	610,96 \$ par personne Réduction de 39,16%	346,96 \$ par personne Réduction de 44,96%	242,57 \$ par personne Réduction de 13,04%

Les montants 2015 ajustés selon l'inflation = montants payés pour les compensations pour l'année 2021

Ces montants demeureront les mêmes pour les 3 prochaines années (2022, 2023 et 2024)

MONTANTS TOTAUX - COMPENSATIONS EX. FAMILLE DE 4 PERSONNES

Montants compensations - exemple pour famille de 4 personnes

	Famille de 4 personnes	Zone A		Zone B		Zone C	
		Maison	Logement	Maison	Logement	Maison	Logement
2015 ajusté à l'inflation	Impacts matériels	1 115,78 \$	502,10 \$	836,84 \$	376,58 \$	557,89 \$	251,05 \$
	Compensations	4 016,84 \$	4 016,84 \$	2 521,68 \$	2 521,68 \$	1 115,80 \$	1 115,80 \$
	Total	5 132,62 \$	4 518,94 \$	3 358,52 \$	2 898,26 \$	1 673,69 \$	1 366,85 \$
2022 <i>Si on avait appliqué la baisse</i>	Impacts matériels	715,66 \$	322,05 \$	599,51 \$	269,78 \$	485,14 \$	218,31 \$
	Compensations	2 443,84 \$	2 443,84 \$	1 387,84 \$	1 387,84 \$	970,28 \$	970,28 \$
	Total	3 159,50 \$	2 765,89 \$	1 987,35 \$	1 657,62 \$	1 455,42 \$	1 188,59 \$

Les montants 2015 ajustés selon l'inflation = montants payés pour les compensations 2021 pour une famille de 4 personnes.

Ces montants demeureront les mêmes pour les 3 prochaines années (2022, 2023 et 2024)

MERCI!

QUESTIONS OU COMMENTAIRES?



CANADIANMALARTIC.COM

